

Son Excellence  
Monsieur Charles J. HAUGHEY  
Premier Ministre de l'Irlande  
Dublin

Bruxelles, le 4 mai 1990  
SN 2614/90  
OR. es

tin/GS/ma

Monsieur le premier Ministre,

Lors de sa réunion du 28 avril à Dublin, le Conseil européen a confirmé son engagement à l'égard de l'union politique et, estimant qu'il convenait d'examiner la nécessité d'apporter d'éventuelles modifications au traité, il a chargé les ministres des Affaires étrangères d'entreprendre cet examen et cette analyse en vue d'élaborer des propositions qui seront discutées lors de la prochaine réunion du Conseil européen, en juin.

La brièveté du délai dont nous disposons souligne encore davantage la nécessité d'engager la réflexion en choisissant, dès le départ, l'approche et la méthodologie adéquates.

Sur la base des discussions intervenues à Dublin, nous devrions tout d'abord cerner ce que nous entendons par union politique. A mon sens, l'union politique consiste avant tout à transformer un espace jusqu'à présent essentiellement économique, destiné à garantir la libre circulation des travailleurs, des services, des capitaux et des marchandises, en un espace commun intégré où le citoyen européen jouerait le premier rôle.

C'est pourquoi je considère, comme je l'ai déjà indiqué précédemment, que l'union européenne doit reposer sur trois grands piliers : l'union économique et monétaire, la citoyenneté commune et la politique commune en matière de relations extérieures et de sécurité.

C'est à partir de ce schéma fondamental que nous devons réfléchir, compte tenu des principes de globalité, d'équilibre et de subsidiarité, aux aspects essentiels de cet espace européen commun.

SN 2614/90

F

L'union politique devra logiquement assumer de nouvelles compétences ou être à même de le faire, en fonction des besoins, et par conséquent elle devra disposer des moyens nécessaires à l'exécution de ces politiques.

Il en résultera un nouvel équilibre institutionnel, ce qui suppose que l'on apporte à la structure actuelle les réformes qui s'imposent pour parvenir, à la fois, à une meilleure efficacité dans la prise de décision et dans la gestion et à un renforcement du contrôle démocratique dans différentes instances.

Enfin, l'union politique devra trouver une expression appropriée sur la scène internationale, sous la forme d'une politique extérieure commune et, éventuellement, d'une politique de sécurité commune.

Lors de notre récente réunion de Dublin, nous avons été saisis de deux propositions : la première, qui émane du gouvernement belge, envisage une série de réformes concrètes à apporter à la structure institutionnelle actuelle.

La deuxième, qui est le fruit d'une initiative franco-allemande, fixe d'emblée quatre grands objectifs, laissant de côté la définition des réformes nécessaires pour parvenir à l'union politique, qui feront l'objet de contributions futures.

Je considère que ces deux propositions peuvent se compléter grâce à un effort de réflexion comme celui évoqué plus haut et que M. Fernandez Ordoñez, ministre espagnol des affaires étrangères, exposera plus en détail devant ses homologues, lors de leurs prochaines rencontres.

J'espère que ces observations et les contributions que le gouvernement espagnol pourrait apporter prochainement aideront à la recherche commune de la meilleure voie en vue de la réalisation de l'union politique.

(Formule de politesse)

Felipe Gonzalez Marquez  
Président du Gouvernement espagnol